

Harcèlement publicitaire

Une consommatrice vient de découvrir que son père, âgé de 80 ans, a succombé aux promesses publicitaires émanant de sociétés de vente à distance et de prétendus voyants.

Elle témoigne (*courrier du 25 juillet 2016*) : « *Visiblement, tout ceci dure depuis environ 10 mois. Sa maison est remplie de cartons de gâteaux (dont le prix du paquet est de 15 €). Il reçoit une vingtaine de courriers par jour lui promettant le gros lot, des voitures, des événements heureux (des voyants lui affirmant qu'il est l'élu). La machine est bien huilée. C'est un véritable harcèlement et il est tombé dans le panneau. Il a dépensé des sommes folles : le montant des chèques est au minimum de 30 €, pouvant aller jusqu'à 400 €. Il utilise un chéquier par semaine. Je crains qu'il ne commence à avoir des difficultés financières. Mais, quand il reçoit les courriers, il est persuadé d'avoir gagné. »*

La performance des messages publicitaires est souvent renforcée par des appels téléphoniques qui crédibilisent les promesses écrites.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

